

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 NOVEMBRE 2016

COMPTE-RENDU

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille seize, le jeudi dix-sept novembre à vingt heures dix, le Conseil municipal de la commune de Stains, légalement convoqué le dix novembre deux mille seize, s'est réuni en salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Angèle DIONE a donné pouvoir à Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN,
Mme Zaiha NEDJAR a donné pouvoir à partir de l'affaire n°2 à M. Olivier MATHIS,
Mme Nicole RIOU a donné pouvoir à M. François VIGNERON,
M. Kassem IDIR a donné pouvoir à Mme Nadia ZEHOU,
Mme Karina KELLNER a donné pouvoir à M. Mathieu DEFREL,
M. Abdelkarim ZEGGAR a donné pouvoir à Mme Favella HIMEUR,
M. Abdelfattah MESSOUSSI a donné pouvoir à M. Philippe LE NAOUR,
Mme Najewa HAMMANI a donné pouvoir à Mme Najia AMZAL,
Mme Lidia AMZAL a donné pouvoir à Mme Nabila AKKOUCHE,
M. Madi BOINA BOINA a donné pouvoir à M. Julien MUGERIN.

Étaient absents :

Mme Françoise ABDERIDE, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Khader ABDELLALI

Ont quitté définitivement la séance : Mme Zaiha NEDJAR à l'affaire n°2

Secrétaire de séance : M. Julien MUGERIN

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DESIGNE Monsieur Julien MUGERIN, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2016

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2016.

Affaire 3 - Rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France

Rapporteur : M. Philippe LE NAOUR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France pour l'exercice 2015.

Affaire 4 - Rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'exercice 2015.

Affaire 5 - Modification du siège de la Métropole du Grand Paris

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

PREND ACTE du changement de siège de la Métropole du Grand Paris au 15-19 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Affaire n° 6 - Convention avec la clinique de l'Estrée portant sur l'organisation de la permanence Etat Civil

Rapporteur : M. François VIGNERON

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE la convention entre la commune de Stains et la clinique de l'Estrée ci-annexée, relative à l'organisation de la permanence état civil au sein de ladite clinique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 7 - Classement en perpétuelle et à titre gratuit de la concession trentenaire n° 9557 sise au cimetière communal

Rapporteur : M. François VIGNERON

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DÉCIDE de conserver la sépulture N°9597 carré 13 fosse 191, et de classer la concession en perpétuelle et à titre gratuit.

INTERDIT toute nouvelle inhumation

AUTORISE les exhumations.

DIT que l'entretien de la concession sera à la charge de la commune.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites sur le budget de l'exercice correspondant.

Affaire 8 - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France pour la numérisation et valorisation des listes nominatives des recensements de la population de Stains (1891-1921)

Rapporteur : M. François VIGNERON

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France une subvention de fonctionnement, à hauteur de 50 % du montant TTC des travaux de préparation à la numérisation et de numérisation pour six listes nominatives des recensements de la population (1891-1921).

Ville de Stains

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces afférents à cette demande de subvention.

DIT que la recette sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 9 - Décision modificative n° 2

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat) **et 8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

VOTE la décision modificative n°2 présentant un total équilibré par section :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<i>Dépe</i>	
<i>Chapitre 21-Immobilisations corporelles</i>	60 000,00
Total Dépenses d'investissement	60 000,00
<i>Rec</i>	
<i>Chapitre 10 – Dotation, fonds divers et réserves</i>	338 322,00
<i>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées</i>	- 852 092,59
<i>Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues</i>	573 770,59
Total Recettes d'investissement	60 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<i>Dépe nses</i>	
<i>Chapitre 011-Charges à caractère général</i>	68 215,12
<i>Chapitre 65-Autres charges de gestion courante</i>	143 786,00
<i>Chapitre 67 – Charges exceptionnelles</i>	196 018,54
<i>Chapitre 022 – Dépenses imprévues</i>	- 212 988,61
Total Dépenses de Fonctionnement	195 031,05

Rec	
Chapitre 013- Atténuation des charges	61 924,41
Chapitre 77- Produits Exceptionnels	104 475,19
chapitre 73-Impôts et taxes	- 47 222.00
Chapitre 70- Produits des services et ventes diverses	3 718,45
Chapitre 76 – Produits financiers	65 383,54
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	6 751,46
Total Recettes de Fonctionnement	195 031,05

Affaire 10 - Avenant n°2 du lot n°2 relatif au marché public de surveillance, sécurisation des bâtiments communaux et des manifestations municipales de la ville de Stains

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au lot 2 relatif au personnel de surveillance : agent de sécurité, agent accompagné de chien et agent SSIAP, pour les besoins des manifestations municipales et sécurisations exceptionnelles, du marché public relatif à la sécurisation des bâtiments communaux et des manifestations municipales de la commune de Stains, et de procéder à son exécution.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 11 - Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public, chargé des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DECIDE d'attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur Philippe BOYER Trésorier Principal de Stains, au taux de 100% sur la base des dépenses moyennes réelles du budget.

Affaire 12 - Reversement du produit des amendes de police perçu par les communes à l'Établissement Public Territorial Plaine Commune

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat) **et 8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE le reversement à l'Établissement Public Territorial Plaine Commune d'un montant de 46 210,00 € correspondant au produit des amendes de police perçu par la commune au titre de l'année 2015.

Affaire 13 - Fonds de compensation des charges territoriales suite au transfert du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DÉCIDE d'adopter le montant définitif du fonds de compensation des charges territoriales 2016 pour un montant de 5 386 711,00 €.

Affaire 14 - Convention entre la ville de Saint-Denis et la ville de Stains pour le fonctionnement et le financement de l'antenne stanoise du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

Rapporteur : Mme Najia AMZAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE la convention entre la Ville de Saint Denis et la Ville de Stains pour le fonctionnement et le financement de l'antenne stanoise du CSAPA.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 15 - Renouvellement des agréments des « Maisons pour tous », de la ville de Stains en qualité de centre social pour la Maison du Temps Libre, la Maison pour Tous Yamina Setti et la préfiguration d'un troisième centre social sur le quartier du Maroc
Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE le renouvellement des deux projets sociaux portés par la Maison du Temps Libre et la Maison pour Tous Yamina Setti.

VALIDE la création d'un nouveau centre social au sein du quartier du Maroc.

APPROUVE le projet social concernant la préfiguration du centre social du quartier du Maroc.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'agrément « Animation Collective Famille » pour les deux centres sociaux existants.

Affaire 16 - Programmation Contrat de ville 2016 - Sollicitation des bailleurs de fonds
Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE le tableau de programmation Contrat De Ville 2016 consolidé (session de mai et de juillet).

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du soutien au contrat de ville pour le financement des deux actions portées par la commune de Stains à hauteur de 22 788,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tous autres bailleurs de fonds contribuant au financement de la politique de la ville de Stains.

Affaire 17 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français suite au passage de l'ouragan Matthew à Haïti

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

ACCORDE à l'association « Le Secours Populaire Français » une subvention exceptionnelle suite au passage de l'ouragan Matthew à Haïti, d'un montant de 3 000,00 € au titre de l'année 2016.

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 18 : Autorisation d'acquisition d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune de Stains - parcelle cadastrée section N n°422 - le clos Hanot

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE l'acquisition de la parcelle section N n°422, lieudit le Clos Hanot immeuble sans maître revenant de plein droit à la commune de Stains.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision.

INDIQUE que la prise de possession du bien sera matérialisée par un arrêté établi par Monsieur le Maire, affiché en mairie.

Affaire 19 : Autorisation d'acquisition d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune de Stains - parcelle cadastrée section N n° 134 - le clos Hanot

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE l'acquisition de la parcelle section N n°134, lieudit le Clos Hanot immeuble sans maître revenant de plein droit à la commune de Stains.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision.

INDIQUE que la prise de possession du bien sera matérialisée par un arrêté établi par Monsieur le Maire, affiché en mairie.

Affaire 20 - Autorisation d'acquisition d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune de Stains - parcelle cadastrée section N n° 97 - 131 rue Jean Durand

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE l'acquisition de la parcelle section N n°97 de 5 784 m² sise 131 rue Jean Durand à Stains, immeuble sans maître revenant de plein droit à la commune de Stains.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision.

INDIQUE que la prise de possession du bien sera matérialisée par un arrêté établi par Monsieur le Maire, affiché en mairie.

Affaire 21 - Cession de parcelles communales et de son bâtiment situé à l'angle de l'avenue Marcel Cachin / avenue Louis Bordes à Stains (93240)

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE la cession, pour un montant de 330 000,00 € HT, à la société Demathieu et Bard Immobilier de l'ensemble immobilier cadastré section H n°274 d'une superficie de 477 m² et d'une emprise de 44 m² issue du domaine public, soit une superficie totale de 521 m².

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision et à signer tout acte authentique d'acquisition.

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Affaire 22 - Vœu du groupe « Stains pour tous » Police municipale

Rapporteur : M. Julien MUGERIN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **28 voix contre** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat) **et 8 voix pour** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

REJETTE le vœu suivant :

« Il y a urgence à agir pour la sécurité à Stains. Dans la presse, le nom de la ville apparaît une fois sur 2 pour des actes violents voire très violents. Les points de vente de drogue pullulent dans tous les coins y compris en centre-ville. Des personnes se font agresser en permanence, les cambriolages sont légion comme souvent dans notre région. En bref, l'idéal d'une ville sûre est à mille lieues du cadre de vie offert par Stains à tel point que grand nombre d'habitants n'ont qu'une idée en tête : fuir dans les villes ayant fait la démonstration de leur volonté politique et de l'efficacité technique en matière de sécurité.

La Municipalité de Stains qui jusqu'à maintenant a considéré qu'il revenait à l'Etat d'assurer la sécurité des concitoyens et se lavait les mains des différents actes violents doit prendre ses responsabilités et s'orienter vers une coproduction de sécurité.

Si l'augmentation des effectifs de police nationale annoncée en préfecture de Bobigny, le 12 septembre dernier ne répond que partiellement au véritable besoin, si la mise en zone

Ville de Stains

de sécurité prioritaire de la ville de Stains demeure une exigence à laquelle le Gouvernement reste sourd, il n'en reste pas moins que le Maire peut et doit satisfaire aux besoins de sa population. Il ne peut pas rester les bras ballants en comptant les morts, à attendre le bon vouloir du Gouvernement ou les bienfaits de l'alternance.

Nous devons donc donner les moyens à nos forces de l'ordre municipales de NOUS protéger.

La Municipalité doit redoubler de volontarisme en portant à 36 le nombre de policiers municipaux afin d'atteindre le rapport efficace d'un agent pour mille habitants, en ouvrant ses horaires de façon à fonctionner de nuit, en établissant un maillage de caméras de vidéo protection (Exemple d'Aubervilliers).

D'autre part, le pays doit faire face à un contexte d'attentats. Innovation funèbre, cette guerre nous est déclarée sur notre territoire, par des personnes pour la plupart nées et élevées en France et considérées comme des fils et des filles de la Nation. Ils s'attaquent à n'importe qui, n'importe quand, souvent dans la ville qu'ils habitent. Le terrorisme, n'épargne aucun type de commune : du village de campagne, à la grande ville ou au plus près de Stains, à Saint-Denis, chacun doit avoir conscience que nous sommes tous des victimes potentielles de ces tueurs.

Leur idéologie politique qui détourne les principes d'une grande religion, ils font des cibles vivantes d'hommes et de femmes portant l'uniforme et étant au service de leurs compatriotes. Les meurtres perpétrés à Londres, Toulouse mais aussi plus près, à Magnanville ou Montrouge sont autant de raisons de tirer des conclusions pour Stains.

Nous devons donc donner les moyens à nos forces de l'ordre municipales de SE protéger.

L'armement des agents de la police municipale est donc un moyen de satisfaire à la double nécessité de protection.

Cette limite, de nombreuses communes, de gauche comme de droite, se décident actuellement à la franchir. Cette possibilité est donnée légalement au maire. Financièrement, le Gouvernement avait annoncé faire bénéficier les communes qui en feraient la demande un stock de 4000 révolvers. Une subvention à l'équipement en gilets pare-balles est également accessible. De plus en plus, les réserves s'abattent pour faire des maires des acteurs de la sécurité.

Plus de raison financière, une nécessité prouvée, le conseil municipal se résoudra-t-il à faire preuve de volonté politique pour protéger les Stanois ? ».

**** *** ****

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance publique est levée à vingt-deux heures vingt-cinq.**

Le Maire,
Azzédine TAÏBI

